



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

# Plan de prévention des risques technologiques

## Sociétés ESSO SAF et STCM

### Commune de Toulouse

#### 2. Annexes à la note de présentation

**Version enquête publique 2017**

Approuvé par arrêté préfectoral du :

**Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer**

**Direction départementale des territoires de Haute-Garonne**

Service risques et gestion de crise  
Unité prévention des risques

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie**

Direction risques industriels  
Département risques accidentels

## **ANNEXES à la note de présentation**

### **Annexe 1 – Rapport sur l'importance stratégique du dépôt ESSO-SAF**

Annexe fournie

Ce rapport datant de septembre 2013 et comprenant 57 pages (ref : CGEIET n°2013/13/CGEIET/SG) est également consultable sur le site internet de la DREAL à l'adresse suivante :

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/pprt-esso-stcm-toulouse-a22016.html>

### **Annexe 2 – Arrêtés préfectoraux**

Annexe non fournie

- arrêté préfectoral de prescription du PPR T ESSO SAF-STCM du 30 avril 2015
- arrêté préfectoral de prorogation du PPR T ESSO SAF -STCM du 20 octobre 2016

Ces arrêtés sont consultables sur le site internet de la DREAL à l'adresse suivante :

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/pprt-esso-stcm-toulouse-a22016.html>

- arrêté préfectoral relatif à la CSS FONDEYRE du 30 avril 2015
- arrêté préfectoral modificatif de la CSS FONDEYRE du 13 octobre 2016

Ces arrêtés sont consultables sur le site internet de la DREAL à l'adresse suivante :

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/>

- principaux arrêtés préfectoraux (AP) relatifs à l'établissement ESSO SAF : AP du 21 septembre 1994, du 18 août 2004 et du 24 mars 2011
- arrêtés préfectoraux (AP) relatifs à l'établissement STCM : AP du 25 juin 2001, du 31 octobre 2012 et du 13 août 2014

Ces arrêtés sont consultables sur la base nationale des installations classées à l'adresse suivante :

<http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/>

### **Annexe 3 – Concertation et Association**

Annexe fournie

Bilan de la concertation et de l'association de 25 pages, daté d'octobre 2016, comprenant en outre six annexes :

- annexe 1 : copie de la page PPR T ESSO-STCM du site internet de la DREAL Occitanie
- annexe 2 : supports de communication utilisés durant la procédure PPR T
- annexe 3 : registres de concertation 2016 déposés au Capitole et en mairies de quartiers des Minies, des Sept Deniers, de Lalande, des Trois Cocus et courriers reçus en 2015 et 2016
- annexe 4 : compte-rendu des réunions publiques du 5 octobre 2015 et 24 mai 2016, courriers préfectoraux en réponse aux courriers adressés par FNE et les comités de quartiers
- annexe 5 : avis des personnes et organismes associés
- annexe 6 : ordonnance en référé du 11 mars 2016 relative à la parcelle au nord du site ESSO placée en partie en secteur de délaissement possible

Ce bilan est consultable sur le site internet de la DREAL à l'adresse suivante :

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/pprt-esso-stcm-toulouse-a22016.html>

### **Annexe 4 – Principaux textes de référence**

Annexe non fournie

- Code de l'environnement relatif aux installations soumises à un plan de prévention des risques technologiques : articles L. 515-15 et suivants et articles R. 515-39 et suivants (Disponible à l'adresse suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr/>)

- Arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation  
(Disponible à l'adresse suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr/>)
- Arrêté du 26 mai 2014 modifié relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées mentionnées à la section 9, chapitre V, titre 1<sup>er</sup> du livre V du code de l'environnement  
(Disponible à l'adresse suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr/>)
- Circulaire du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2003  
(Disponible sur le site internet suivant : <http://www.ineris.fr/aida/>)
- Guide méthodologique « Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) » réalisé par le ministère chargé de l'environnement.  
(Disponible sur le site internet suivant : <http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/>)
- Code général des impôts (articles 1383G et 1383 G bis) et Loi n° 2013-619 du 16 juillet 2013 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable (articles 4 à 9)  
(Disponible à l'adresse suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr/>)

#### **Annexe 5 – Enquête publique**

Annexe non fournie à ce stade

- **Annonce légale d'avis d'enquête publique**
- **Rapport de la commission d'enquête**